Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **24 (1944)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II. — CIRCULATION DANS LA ZONE DE L'INTÉRIEUR

a) La circulation est libre dans l'arrondissement (1) de la résidence de l'intéressé et des arrondissements limitrophes. Cette aire de libre circulation peut être modifiée par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

b) Un titre de circulation est obligatoire pour tout déplacement en dehors de ce périmètre. Il est délivré par les Autorités de police compétentes (à Paris, par le Commissariat de Police d'arrondissement).

III. — CIRCULATION DANS LA ZONE DES ARMÉES

a) **Zone de l'arrière :** La circulation est libre dans la **commune** de résidence de l'intéressé et dans les communes limitrophes.

b) **Zone de l'avant :** Le périmètre de libre circulation est fixé pour chaque catégorie de civils par le commandant des armées en opération.

En dehors des périmètres ci-dessus, la circulation est autorisée moyennant l'octroi d'un laissez-passer par l'autorité militaire compétente.

IV. — PASSAGE D'UNE ZONE QUELCONQUE DANS UNE AUTRE

Un laissez-passer est obligatoire. Il est délivré par l'autorité militaire compétente.

V. — SANCTIONS

Les infractions à ces dispositions peuvent être passibles d'une amende allant de 200 à 10.000 francs, et d'un emprisonnement d'un mois à un an.

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le Directeur Général :
G. de PURY.

Le Chef des Services d'Information :
J.-P. GRENIER.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

L'EMPRUNT DE LA LIBÉRATION

La date de clôture de l'Emprunt a été fixée au 20 décembre 1944. Les derniers chiffres publiés établissent à 166 milliards de francs le montant total des souscriptions.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

A fin novembre, le nombre de chômeurs s'élevait à 658.000 pour toute la France. Sur ce total, la région parisienne en comptait 358.000. La pénurie de stocks et la difficulté des transports sont cause de cet état de choses.

LES BESOINS DE LA FRANCE

Selon une statistique publiée par le Bureau du Commerce extérieur américain, les besoins de la France, dans l'année qui suivra la fin de la guerre, seront les suivants :

Textiles	169	millions	de dollars
Bois..	63	—	—
Métaux non ferreux..	15	—	—
Cuir..	4	—	—

LA RECONSTRUCTION

Après Marseille et Sète, Rouen et Le Havre viennent d'être rendus au trafic maritime.

FRANCE-SUISSE

LES RÉFUGIÉS ET LA FRANCE

Durant les mois de septembre et d'octobre 1944, la Suisse a accueilli 26.000 réfugiés, dont 14.000 enfants français de la région de Belfort, accompagnés de 2.000 mères. En date du 1er octobre, le nombre total des réfugiés et internés se trouvant en Suisse s'élevait à 95.000.

UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

Le rapport d'activité de la Section de Suisse de l'Union Générale des Rhodaniens, présenté à l'Assemblée générale de cette Compagnie à Lyon, souligne les importants travaux qui ont été accomplis en Suisse pour la navigabilité du Rhône.

(1) On entend par arrondissement, la division administrative de chaque département correspondant généralement à la Préfecture ou la Sous-Préfecture de ce département.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE POUR LA SUISSE

La Chambre de Commerce Française pour la Suisse vient de célébrer le 50e anniversaire de sa fondation. Depuis 1925, M. Xavier Givaudan exerce les fonctions de Président. Les deux Vice-Présidents actuels, MM. Marcel Gudin et Jean Buisson, sont en fonction depuis 1925 et 1926. Signalons que M. Gustave Sauvaire, à qui fut offert à plusieurs reprises le fauteuil présidentiel, occupa la charge de Vice-Président durant vingt-six années de suite. La composition du bureau de la Chambre, élu en 1926, n'a pas varié jusqu'à ce jour.

La Chambre de Commerce Suisse en France est heureuse de présenter à la Chambre de Commerce Française en Suisse ses félicitations et ses meilleurs vœux.

SUISSE

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

M. von Steiger, Conseiller fédéral, Chef du département de Justice et Police, a été élu, le 14 décembre 1944, Président de la Confédération helvétique pour 1945. Il succède à M. Stampfli. M. Kobelt, Chef du département militaire, a été élu Vice-Président de la Confédération pour 1945.

LE REMPLACEMENT DE M. PILET-GOLAZ

M. Max Petitpierre a été élu Conseiller fédéral, en remplacement de M. Pilet-Golaz qui a récemment démissionné. M. Max Petitpierre remplira les fonctions de Chef du département politique en 1945.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA SUISSE EN CHARBON

Le développement de la guerre a déterminé un véritable blocus autour de la Suisse. Les mines de charbon de la Ruhr sont dans la zone de combat. Les charbons de France, de Belgique et d'Angleterre ne peuvent parvenir, faute de moyens de transport. Seuls restent les stocks, réservés aux usines d'intérêt national. L'hiver sera assez dur, car les combustibles d'appoint, fort rares, ne permettront pas d'assurer le chauffage familial.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

M. Carl Burckardt succèdera à partir du 1er janvier 1945 à M. Max Huber, comme Président du Comité International de la Croix Rouge.

TABLE DES MATIÈRES

1944

Auteur	Titre	Paru dans le No de
	ÉCONOMIE	
André BOYER	Le salaire proportionnel	Avril
Jacques BERTHOUD	La vie financière en France depuis juin 1940	Décembre
René COURTIN	Les perspectives commerciales franco-suisses	Novembre
André DELEMONT	La 28e Foire suisse d'échantillons à Bâle	Avril
Jean-Pierre GRENIER	L'agriculture suisse, du plan Wahlen à l'après-guerre	Juin
—	L'avenir du commerce extérieur de la Suisse	Décembre
Henry LAUFENBURGER	Perspectives financières françaises	Avril
—	La carrière du bon du Trésor	Juillet-août
—	La résurrection de l'économie française	Septembre-octobre
—	Crédit privé et crédit public	Novembre
Paul MAROIS	Situation présente et perspectives d'avenir de la S. N. C. F.	Février
Paul de PERREGAUX	... Vers la Paix!	Septembre-octobre
Paul ROSSET	L'économie suisse après quatre ans de guerre	Janvier
—	Perspectives économiques	Mars
—	Revue de l'économie suisse	Septembre-octobre
—	La participation de la Suisse à la reconstruction économique de l'Europe	Décembre
—	L'horlogerie suisse à la Foire de Bâle	Juillet-août
	DROIT	
Raymond GENTIZON	L'interdiction de création d'entreprises en France et ses répercussions pour certains Suisses	Janvier-février
—	La Société Holding en droit suisse	Juin
—	Condition de validité de la Société Anonyme en droit suisse	Juillet-août
Jean-Pierre GRENIER	La loi du 17 novembre 1943 et les tendances du commerce extérieur français	Février
—	La garantie des risques à l'importation	Avril